

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions spécifiques aux espèces

GRANDS SINGES (HOMINIDAE SPP.) :
RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat, en consultation avec le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) et la Section sur les grands singes (SGS) du Groupe de spécialistes des primates (SGA) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Historique

2. La Résolution Conf. 13.4 (Rev. CoP18) sur la *Conservation et commerce des grands singes* charge le Secrétariat de rendre un rapport au Comité permanent sur l'application de la Résolution à chacune de ses sessions ordinaires, et charge le Comité permanent d'examiner l'application de la Résolution à chacune de ses sessions ordinaires d'après les rapports du Secrétariat et d'en rendre compte à chaque session de la Conférence des Parties ainsi que toute recommandation d'action ultérieure.

Partenariat pour la survie des grands singes

3. Au paragraphe 4 de la Résolution, le Secrétariat, le Comité permanent et le Comité pour les animaux sont exhortés à collaborer étroitement avec le GRASP (Great Apes Survival Partnership - Partenariat pour la survie des grands singes), une alliance de plus d'une centaine de gouvernements nationaux, organisations de conservation, instituts de recherche, agences des Nations Unies et entreprises privées, engagés à assurer la survie au long terme des grands singes et de leurs habitats en Afrique et en Asie. Un point sera fait sur les activités du GRASP pertinentes à l'application de la Résolution Conf. 13.4 (Rev. CoP18) sous forme de document d'information pour cette session.
4. La dernière réunion en présentiel des membres du GRASP avait eu lieu à l'UNESCO, à Paris, en 2019, et les restrictions liées au COVID n'ont pas permis de réunion en présentiel en 2020 et 2021. Il n'a pas été possible d'organiser en ligne de réunions décisionnelles du GRASP depuis la dernière session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, 2019) en raison des difficultés techniques rencontrées par certains États africains dans la participation aux réunions en ligne. Jusqu'à la prochaine session du Comité exécutif, le Secrétariat restera un membre actif du Comité et continuera à entretenir des contacts réguliers avec le Secrétariat du GRASP.

Commerce illégal de grands singes tel que déclaré par les Parties à la CITES

5. Les tendances du commerce illégal de spécimens de grands singes tels que présentées dans les rapports CITES sur le commerce illégal sont résumées dans le tableau en Annexe du présent rapport. Le nombre de saisies communiqué en 2016 était de 12 ; 11 en 2017 ; 12 en 2018 ; 13 en 2019 et 7 en 2020. De nombreuses Parties n'ont pas communiqué de saisies au niveau des espèces, bien que cela ne soit pas toujours possible. Le volume de saisies reste bas, à l'exception de deux saisies. Une saisie de 30 individus de *Pan troglodytes* déclarée en 2017 par la Guinée et une autre saisie de 17 spécimens vivants identifiés comme *Pan spp.* déclarée par la Turquie en 2020. Il n'est pas précisé si les spécimens se rapportent aux *P. paniscus* (bonobos) ou *P. troglodytes* (chimpanzés).

Nouveaux enjeux concernant les grands singes et la COVID-19

6. À la suite de consultations avec le Secrétariat du GRASP et la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN, le Secrétariat souhaite attirer l'attention du Comité permanent sur un certain nombre d'enjeux importants concernant les grands singes et liés à l'apparition du virus de la COVID-19.
7. Lorsque le SARS-COV-2 est apparu, le Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages et la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont alerté sur les possibles effets du virus sur les grands singes, qui sont particulièrement sensibles aux maladies respiratoires. Les grands singes non-humains partagent avec les humains plus de 98% de matériel génétique ADN et ils se transmettent mutuellement les zoonoses entraînant morbidité et mortalité.¹ En outre, des études montrent que les gorilles, chimpanzés et autres primates des vieux continents sont tout aussi sensibles que les humains à la COVID-19 parce qu'ils ont les mêmes récepteurs protéiques de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (ACE2) sur lesquels le SARS-COV2 se fixe,² ce qui les rend hautement sensibles au SARS-COV2.
8. L'UNESCO a organisé une série de [webinaires](#) en juin 2020 sur la COVID-19 et la perte de biodiversité ainsi que les menaces posées sur la survie des grands singes. Ces webinaires ont porté sur la santé de la biodiversité, les zoonoses et plus particulièrement la manière de les éviter, les risques spécifiques aux grands singes et humains et comment les réduire.
9. Les craintes d'un potentiel risque posé par la COVID-19 sur les grands singes se sont avérées justifiées quand la première transmission naturelle de COVID-19 à des primates a été enregistrée, à un an du début de la pandémie, en janvier 2021, où huit gorilles du San Diego Zoo Safari Park ont contracté la maladie au contact d'un gardien du zoo asymptomatique, trois d'entre eux ayant été testés positifs lors des tests d'analyse des selles.³ Un gorille mâle adulte de 48 ans a développé des symptômes graves et le reste des membres plus jeunes du groupe ont développé des symptômes légers de la COVID-19.
10. Le Groupe de travail ARRC⁴ du Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN a publié une note consultative sur la [COVID-19 et grands singes](#) pour le personnel des industries extractives, applicables aux industries énergétiques, de construction d'infrastructures, de transport, à l'agro-industrie et aux autres projets opérants dans les habitats des grands singes. Une déclaration conjointe du Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages et de la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN, intitulée « [Grands singes, COVID-19 et le SARS CoV-2](#) » a été publiée en mars 2020 et une [version révisée](#) a été publiée en avril 2021. Le Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN souhaite attirer l'attention sur le [Centre d'information COVID-19 et primates non-humains \(en anglais uniquement\)](#), un outil de gestion des situations de cas actifs de COVID-19, apportant des réponses aux questions les plus fréquentes (FAQs) jusqu'aux conseils techniques et liens importants afin d'aider à définir et atténuer les risques liés à la COVID-19.
11. En ce qui concerne le tourisme centré sur les grands singes et les revenus qu'il génère pour la conservation, les experts de l'UICN recommandent la [suspension du tourisme centré sur les grands singes et la réduction des recherches de terrain \(en anglais\)](#). En réponse à cet appel, [la majorité des sites touristiques de vision des gorilles ont été fermés à partir du 23 mars 2020](#). D'après le GRASP, bien que ces fermetures soient cruciales pour réduire le risque d'infection, la perte des revenus liés à ce tourisme a un impact significatif sur la conservation des grands singes ainsi que sur les économies nationales des États de l'aire de répartition des grands singes. Pour une espèce aussi menacée que les gorilles des montagnes, l'équilibre entre santé et économie est devenu encore plus critique à leur survie avec la pandémie ([Frontiers report \(en anglais\)](#) – un rapport de l'Institut international de recherche sur l'élevage de l'UNEP auquel le GRASP et les experts de la SGS de l'UICN ont contribué). La majeure partie des sites de tourisme centré sur les grands singes ont rouvert fin 2020 avec des mesures sanitaires strictes afin de maintenir l'économie du tourisme.

¹ Negrey J, Reddy R, Scully E, Phillips-Garcia S, Owens L, Langergraber K, et al. Simultaneous outbreaks of respiratory disease in wild chimpanzees caused by distinct viruses of human origin. *Emerg Microb Infect.* (2019) 8:139–49. doi: 10.1080/22221751.2018.1563456

² Melin AD, Mareike C, Janiak FM, Paramjit SA, Higham JP. Comparative ACE2 variation and primate COVID-19 risk. *Commun Biol.* (2020) 3:641. doi: 10.1038/s42003-020-01370-w

³ <https://www.theguardian.com/us-news/2021/jan/11/gorillas-san-diego-zoo-coronavirus>

⁴ **Éviter, réduire, restaurer, les impacts négatifs des projets d'infrastructures énergétiques, d'extraction et connexes sur les singes et contribuer positivement à leur Conservation**

12. Le Secrétariat de la Collaboration transfrontalière du Grand Virunga a indiqué dans une communication orale avec le Secrétariat du GRASP que la perte des revenus tirés du tourisme pour les communautés locales frontalières des zones protégées d'Afrique, due à la réduction du nombre de touristes dont la présence apporte également une certaine protection pour les espèces sauvages, a contribué à l'augmentation du braconnage. Cela pourrait renverser la tendance et les gains en termes de conservation obtenus avec le tourisme pour les gorilles des montagnes menacés d'extinction dont le statut UICN a été rétrogradé en 2018 de gravement menacés à menacés, étant la seule sous-espèce de gorilles à afficher une tendance à la croissance au sein de sa population.
13. Le GRASP indique une inquiétude croissante vis-à-vis de la possible augmentation du braconnage d'espèces à forte valeur engendrée par des facteurs comme la perte d'emploi, lors des confinements nationaux. Ainsi, des appels à un soutien économique ont été lancés pour compenser la perte de revenu et d'emploi du secteur du tourisme ainsi que des mesures pour soutenir la santé publique au sein des communautés locales. Étant donné l'importance économique du tourisme consacré à la faune sauvage pour les grands singes des États de l'aire de répartition, il est important de soutenir la conservation des grands singes dans les mesures de reprise économique à venir.
14. La base de données sur les saisies de singes, développée par le GRASP en partenariat avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-CMSC), est la première base de données mondiale à mesurer l'ampleur et la portée du braconnage et du commerce illégal de grands singes. La base de données est un système de transmission en ligne des rapports pour aider les autorités nationales, la société civile et les entreprises à suivre et prendre des mesures sur le commerce illégal d'animaux vivants, d'organes et viande de brousse. La base de données a été lancée à la 17^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP17, Johannesburg, 2016), où elle a été accueillie de manière positive à la fois par les participants et les médias. La base de données sur les saisies de singes a reçu un coup de pouce avec un nouveau financement et de nouvelles fonctionnalités conçues pour faciliter la transmission et l'analyse des données.
15. Un nouveau projet impliquant le GRASP et la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN se penchera sur la surveillance de la santé humaine et des espèces sauvages dans les zones d'habitat des grands singes, en Afrique centrale, et examinera comment mieux inclure les indicateurs de santé dans les plans de développement.
16. Le Groupe de travail ARRC du Groupe de spécialistes des primates de la CSE/UICN, avec le soutien du GRASP, va lancer un programme de formation en Afrique centrale pour renforcer la capacité des primatologues dans le conseil sur les projets de développement industriel. Ces projets ont de nombreux impacts directs et indirects, y compris la création de routes, qui ensuite facilitent le commerce de singes. Cette formation vise ainsi à mieux atténuer l'impact de ces projets sur les singes.
17. Le Secrétariat CITES, le GRASP et la Section sur les grands singes du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN vont continuer à surveiller étroitement les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les grands singes dans les États de l'aire de répartition.

Conclusion

18. Cette fois, le Secrétariat n'a pas de recommandation particulière sur des mesures ultérieures que le Comité permanent pourrait soumettre à la 19^e session de la Conférence des Parties.

Recommandations

19. Le Comité permanent est invité à :
 - a) prendre note du rapport du Secrétariat fourni dans le présent document
 - b) inclure les détails de son examen de l'application de la Résolution Conf. 13.4 (Rev. CoP18) dans son rapport prévu au paragraphe 2 i) de l'Annexe 1 de la Résolution Conf. 18.2 sur la *Constitution des Comités*.

SYNTHÈSE DES SAISIES DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES DE GRANDS SINGES TEL QUE DECLARÉES
PAR LES PARTIES DANS LEURS RAPPORTS ANNUELS SUR LE COMMERCE ILLÉGAL
(2016 À 2020), CONSULTÉ EN NOVEMBRE 2021

Année	Pays déclarant (code pays ISO)	Nom scientifique (tel que déclaré)	Description du spécimen ⁵	Quantité initiale	Unité initiale
2016	FR	<i>Gorilla</i>	SKU	1	NUM
2016	US	<i>Gorilla gorilla</i>	SPE	1	NUM
2016	BD	<i>Pan</i>	CLA	1	NUM
2016	CI	<i>Pan troglodytes</i>	LIV	1	NUM
2016	CI	<i>Pan troglodytes</i>	LIV	1	NUM
2016	US	<i>Pan troglodytes</i>	SKU	1	NUM
2016	US	<i>Pan troglodytes</i>	SKU	1	NUM
2016	US	<i>Pan troglodytes</i>	SKU	1	NUM
2016	KW	<i>Pongo pygmaeus</i>	LIV	1	NUM
2016	US	<i>Pongo pygmaeus</i>	SKU	2	NUM
2017	US	<i>Gorilla gorilla</i>	SPE	1	MLT
2017	NP	<i>Pan</i>	BOD	2	NUM
2017	GB	<i>Pan troglodytes</i>	BOD	2	NUM
2017	GN	<i>Pan troglodytes</i>	BOD	3	NUM
2017	GN	<i>Pan troglodytes</i>	LIV	1	NUM
2017	GN	<i>Pan troglodytes</i>	LIV	30	NUM
2017	US	<i>Pan troglodytes</i>	SPE	1	MLT
2017	GB	<i>Pan troglodytes</i>		1	NUM
2017	TH	<i>Pongo</i>	LIV	2	NUM
2017	TH	<i>Pongo</i>	LIV	2	NUM
2017	GB	<i>Pongo</i>	SKU	2	NUM
2018	FR	<i>Gorilla gorilla</i>	SKU	1	NUM
2018	GB	<i>Gorilla gorilla</i>	SKU	2	NUM
2018	TR	<i>Pan paniscus</i>	LIV	1	NUM
2018	TR	<i>Pan paniscus</i>	LIV	1	NUM
2018	GN	<i>Pan troglodytes</i>	LIV	1	NUM
2018	GB	<i>Pan troglodytes</i>	SKU	3	NUM
2018	MY	<i>Pongo abelii</i>	LIV	1	NUM
2018	MY	<i>Pongo abelii</i>	LIV	1	NUM
2018	MY	<i>Pongo abelii</i>	LIV	2	NUM
2018	MY	<i>Pongo abelii</i>	LIV	3	NUM
2018	DE	<i>Pongo pygmaeus</i>	SKU	1	NUM
2018	GB	<i>Pongo pygmaeus</i>	SKU	3	NUM

⁵ Pour le descriptif des codes voir [ici](#)

Année	Pays déclarant (code pays ISO)	Nom scientifique (tel que déclaré)	Description du spécimen ⁵	Quantité initiale	Unité initiale
2019	FR	<i>Gorilla gorilla</i>	FOO	1	NUM
2019	FR	<i>Gorilla gorilla</i>	SKU	1	NUM
2019	MM	<i>Pan</i>	FEA	48 ⁶	BAG
2019	HK	<i>Pan</i>	FEA		
2019	HK	<i>Pan</i>	FEA		
2019	HK	<i>Pan</i>	FEA		
2019	GN	<i>Pan troglodytes</i>		1	NUM
2019	ID	<i>Pongo</i>	LIV	1	NUM
2019	ID	<i>Pongo</i>	LIV	2	NUM
2019	ID	<i>Pongo</i>	LIV	3	NUM
2019	ID	<i>Pongo</i>	LIV	3	NUM
2019	ID	<i>Pongo</i>	LIV	3	NUM
2019	BE	<i>Pongo pygmaeus</i>	SKU	1	NUM
2020	FR	<i>Gorilla gorilla</i>	SKP	1	NUM
2020	FR	<i>Gorilla gorilla</i>	SKU	1	NUM
2020	FR	<i>Pan</i>	BOP	2	NUM
2020	TR	<i>Pan</i>	LIV	17	NUM
2020	FR	<i>Pan</i>	SKU	1	NUM
2020	CD	<i>Pan paniscus</i>	SKP	4	NUM
2020	FR	<i>Pongo pygmaeus</i>	SKU	3	NUM

⁶ Il est probable que cette entrée soit incorrecte car FEA se réfère aux plumes